

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – COMMUNE DE TEILHÈDE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2026 - SESSION ORDINAIRE**

Nombre de membres : **L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal de la commune de **TEILHÈDE**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal CHARBONNEL, Maire.

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Pouvoirs : 01

Date de convocation : 19 juin 2026
Présent.e.s : Mme BOYER Mélodie, M. CHARBONNEL Pascal, M. COLLARDEAU Laurent, M. COURSON Flavien, M. JOUANADE Guillaume, M. LARROUSSE Lionel, Mme LEGRIP Stéphanie, M. MAUGENEST Sébastien, Mme MAYET Eloïse, Mme PUERTAS Patricia, M. SURE Olivier, Mme TENDERO Monique, Mme VERSEPUY Sandrine, M. VINCENT David ;
Absent.e.s : néant ;
Excusé.e.s : Mme DRUET Lydie donne pouvoir à Mme BOYER Mélodie ;
Secrétaire de séance : M. LARROUSSE Lionel

ORDRE DU JOUR

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 01/06/2026**

➤ **Délibérations :**

- Référent CNAS AGENT collègue Agent
- Taux et exonération en matière de TA : annule et remplace la délibération n°20260420025

➤ **Questions diverses**

- Suivi des travaux en cours et à venir
- Fermeture Mairie lundi 13 juillet 2026 / Pas de permanence des élus
- Autres questions diverses

●●●●●●●●●●

Début de la séance : 19h45.

Madame DRUET Lydie donne pouvoir à Madame BOYER Mélodie.

Monsieur LARROUSSE Lionel est désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Décision modificative pour intégration des frais d'études
- Motion pour la Loi Intégrale pour la protection des mineurs.

Après consultation le Conseil accepte à l'unanimité l'inscription de ces points complémentaires.

●●●●●●●●●●

- Approbation du procès-verbal de la séance du 01/06/2026

Le Procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2026 ne suscite aucune remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

➤ **Délibérations**

Délibération n° 20260629040 : Taux et exonérations taxe aménagement

Monsieur le Maire informe qu'en raison d'un manque de référence fiscale, cette délibération annule et remplace celle prise le 20/04/2026 – n° 20260420025

Monsieur le Maire propose de **maintenir** le taux actuel de la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire communal ainsi que les abattements et exonérations, à savoir :

- Taux de la TA à 4 % sur l'ensemble du territoire communal.
- Exonération de 50 % des surfaces excédant 100 m² pour les logements financés par un PTZ+
- Exonération de la TA en totalité sur les constructions d'abris de jardin soumis à déclaration préalable

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible (révisable chaque année avant le 30 juin et applicable le 1^{er} janvier de l'année suivante)

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité **acceptent** les propositions de Monsieur le Maire qui seront applicables à compter du **1^{er} janvier 2027**.

15 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstention

Délibération n° 20260629041 : Désignation Délégué local CNAS Collège Agent

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en raison du départ à la retraite du délégué local pour le collège des agents il convient de désigner son remplaçant. Il est donc proposé de nommer la nouvelle secrétaire générale de mairie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne la nouvelle Secrétaire Générale de Mairie.

15 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstention

Délibération n° 20260629042 : Décision modificative 01 - Intégration des frais d'étude

Le Maire expose :

En écriture comptable, quand des études sont en cours avant la réalisation de travaux, elles sont provisoirement classées au compte 231 (Immobilisations corporelles en cours). Lorsque les études sont terminées et que les travaux débutent, les études doivent être comptabilisées au compte 2031 (Frais d'études). Ces écritures comptables doivent apparaître au budget. Il apparaît que ce changement de compte n'a pas été prévu au budget 2026 et il convient de régulariser la situation.

Les études à régulariser sont les suivantes :

- Études repérage amiante plomb avant travaux salle des fêtes : 4560 € - Bornage domaine public avant travaux salle des fêtes : 1350 € - Études radon avant travaux salle des fêtes : 900 €	TOTAL = 6810 €
---	----------------

Les écritures à passer sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT - Chapitre 041 – Opérations patrimoniales			
Dépenses		Recettes	
Compte 231 : Immobilisations corporelles en cours	+ 6 810,00 €	Compte 2031 : Frais d'études	+ 6 810,00 €
La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et en recettes et n'entraîne aucune modification de l'équilibre général du budget communal.			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget principal 2026 selon les écritures décrites ci-dessus ;
- **CHARGE** le Maire est de l'exécution de la présente délibération.

15 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstention

Délibération n° 20260629043 : Motion loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux mineurs

Chaque année en France, selon la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, soit un enfant toutes les trois minutes.

La petite Lyhanna fait partie de ces victimes innocentes. Sa mort a profondément choqué les Françaises et les Français à juste titre. Elle révèle des failles importantes et persistantes dans la protection des victimes et le traitement judiciaire des violences sexuelles.

Cette situation doit s'arrêter. Le 25 novembre 2025, des députés venant de différentes familles politiques - sur proposition de Céline THIEBAULT-MARTINEZ, députée socialiste – ont déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, une loi intégrale contre les violences sexuelles avec pour axes principaux :

- Le renforcement de la prévention, des mécanismes de détection systématique, de signalement et de la protection des victimes
- L'augmentation significative des moyens de la justice, des forces d'enquête et des services de protection de l'enfance
- La création de parcours de prise en charge des soins liés aux violences sexistes et sexuelles
- Le renforcement de la formation obligatoire des professionnels
- Le renforcement de la lutte contre les contenus pédocriminels et les plateformes diffusant des contenus favorisant les violences sexuelles

- Suivi des travaux en cours et à venir. Monsieur SURE Olivier informe :
 - Les travaux de placo-plâtre ont commencé dans la salle des fêtes
 - Les travaux d'électricité (mise aux normes) à l'école débuteront normalement la semaine prochaine.
 - Les travaux de voirie aux Raynauds débuteront également la semaine prochaine (drainage et enrobé)
 - Demande de devis pour la route qui s'effondre au niveau d'un caniveau route de Combronde, probablement une buse qui s'est affaissée.
 - 2027 verra une pause des travaux de voirie (investissement) afin de permettre de cumuler sur 2028 et faire des travaux plus importants.
 - Travaux de fonctionnement envisagés pour la fin de l'année : retraçage des marquages au sol, achat de grave pour boucher les chemins, curage des fossés (demande de devis en cours)
 - Discussion sur la possibilité de décaler deux passages piétons sous les candélabres : celui Route de Combronde à déplacer à l'angle de la Rue du Dime et celui de la rue du Dime à déplacer à l'angle de l'impasse du Mianne. La demande sera rajoutée pour le devis de marquage.
 - Demande de devis pour faire installer le coffret pour la fibre afin d'être sûr que celle-ci soit passée en souterrain.
 - La nouvelle tondeuse autoportée est arrivée mais il manque la coupe. Nous n'avons pas de nouvelle quant à la date de livraison.
- Monsieur le Maire informe que la Mairie sera fermée le 13 juillet 2026 et qu'il n'y aura pas de permanence des élus.
- Monsieur le Maire demande aux élus la possibilité de faire une nouvelle distribution de flyer pour communiquer sur l'outil panneau pocket.
- Monsieur le Maire demande aux conseillers de préparer des articles / sujet pour le prochain bulletin municipal. Une réunion de commission sera organisée. Il serait bien de diffuser le bulletin durant l'automne 2026.
- Monsieur le Maire propose, comme cela se fait dans de nombreuses communes, d'offrir un présent de la part de la municipalité lors des mariages. L'assemblée est favorable à cette idée. Il est décidé d'offrir un bouquet d'une valeur de 30€, à compté du prochain mariage prévu, soit le week-end à venir. Pas de rétroactivité sur l'année.
- L'agent technique propose, afin de réduire les coûts, d'acheter un big bag de sel de déneigement au lieu d'acheter des sacs de 25kg à l'unité. Avis favorable, il est chargé de faire une demande de devis le moment venu.
- Le Maire informe que les membres de la CCID ont été sélectionnés par la préfecture. La liste est la suivante :

Désignation	Nom	Prénom
Président	CHARBONNEL	Pascal
Titulaire	BOYER	Mélodie
Titulaire	COURSON	Flavien
Titulaire	LARROUSSE	Lionel
Titulaire	LEGRIP	Stéphanie
Titulaire	SURE	Olivier
Titulaire	TENDERO	Monique
Suppléant	CHAVEL	Henri
Suppléant	LALEUW	Monique
Suppléant	LEDUC	Nathan
Suppléant	PUERTAS	Patricia
Suppléant	VERSEPUY	Eric
Suppléant	VERSEPUY	Sandrine

- Monsieur le Maire informe que Monsieur COLLARDEAU ne peut pas siéger à la CCLE car il est maintenant adjoint, il faut donc désigner un nouveau conseiller qui ne soit pas adjoint. Madame PUERTAS Patricia est volontaire.
- Monsieur le Maire informe qu'à la suite du dernier conseil des écoles, la mairie sera vigilante sur le point d'alerte émis par les parents quant au niveau d'enseignement, en rapport avec l'arrêt des TAP.
- Monsieur le Maire rappelle l'invitation de la Communauté de Communes ce vendredi à la convention des Elus.
- Monsieur le Maire propose d'organiser une visite entre élus du futur parc agrivoltaïque. Cela sera organisé avec Monsieur COURSON Flavien.
- Suite à la grêle de ce dimanche 28 juin, la secrétaire de mairie se chargera de faire une déclaration de sinistre pour la casse d'une lucarne au grenier de la mairie + des volets roulants de l'école.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 07 septembre 2026 à 19h30.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

○●○○○○●○○○

Tableau des délibérations :

01	20260629040	Taux et exonérations taxe aménagement
02	20260629041	Désignation Délégué local CNAS Collège Agent
03	20260629042	Décision modificative 01 - Intégration des frais d'étude.
04	20260629043	Motion loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux mineurs

Tableau des présences :
Voir feuille d'émargement annexée.

Le Maire : **M. CHARBONNEL Pascal**

Secrétaire de séance : **M. LARROUSSE Lionel**

